

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Uniformes - Parcs et Environnement		
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P004-139032/A	Date 2014-03-28	
Client Reference No. - N° de référence du client 5P004-139032		
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-705-64944		
File No. - N° de dossier pr705.5P004-139032	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-05-13		Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: ☐ Destination: ☐ Other-Autre: ☐		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Williams, Laura		Buyer Id - Id de l'acheteur pr705
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1349 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5454	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Ci-inclus		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Clothing and Textiles Division / Division des vêtements et des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6A2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables
5. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle
6. Exigences techniques des articles/Échantillons scellés

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Capacité financière
3. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents

-
11. Clauses du Guide des CCUA
 12. Fourniture de tous les matériaux par l'entrepreneur
 13. Procédures pour modification/altération de conception
 14. Sous-Traitant(s)
 15. Livraison excédentaire
 16. Échantillons de pré-production
 17. Assurance tout risques des biens générales du Canada - normes
 18. Office des normes générales du Canada - normes
 19. Garantie financière de contrat

Liste des annexes

- Annexe « A » Énoncé des travaux
- Annexe « B » Base de paiement
- Annexe « C » Descriptions d'achat des articles et spécifications
- Annexe « D » Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe « E » Formulaire TPSGC-PWGSC, 572 Autorisation de tâches
- Annexe « F » Critères d'évaluations
- Annexe « G » Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation
- Annexe « H » Système de commande par points

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations : comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et

Partie 7 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux (Annexe A), la Base de paiement (Annex B), les descriptions d'achat des articles et spécifications (Annexe C), la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (Annexe D), le formulaire TPSGC-PWGSC 572 Autorisation de tâches (Annexe E), les critères d'évaluations (Annexe F), l'attestation du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (Annexe G) et Système de commande par points (Annexe H).

2. Sommaire

Parcs Canada, Environnement Canada et d'Anciens Combattants Canada ont un besoin pour la fourniture d'uniformes et d'accessoires connexes, de service de gestion incluant mais n'étant pas limité à la conception d'uniformes, la fabrication, la gestion et l'entreposage des stocks, la prise et la distribution des commandes ainsi que la gestion des données relatives au programme d'uniformes. Des livraisons nationales et internationales pourrons être demandées et les destinations seront spécifiées au moment où les commandes seront placées. Le besoin est pour une période initiale de 2 ans avec 3 options pour prolonger la période de contrat pour 1 an chacune.

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformiss d'approvisionnement ministriels.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez vous référer à la Partie 5 - Attestations, la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent et l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : deux cent dix (210) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

5. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Parcs Canada et l'Environnement Canada ont déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants: Sécurité Nationale.

6. Exigences techniques des articles/Échantillons scellés

Les descriptions d'achat des articles (Annexe C) sont disponibles en format PDF et peuvent être fournies aux soumissionnaires sur demande faites à l'autorité contractuelle. Les échantillons scellés des articles ne sont pas disponibles parce qu'ils sont trop nombreux.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (3 copies papier)

Section II: Soumission financière (1copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

- 1.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe « B ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

- 1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2010-01-11), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV : Renseignements supplémentaires

1.1 Installations proposées par le soumissionnaire nécessitant des mesures de protection

Tel qu'indiqué à la Partie 6 sous Exigences relatives à la sécurité, le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés ci-dessous, sur les installations proposées pour lesquelles des mesures de protection sont nécessaires à la réalisation des travaux :

Adresse :

N° civique / nom de la rue, unité / N° suite / d'appartement

Ville, province, territoire / État

Code postal / code zip

Pays

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers. Il y a plusieurs étapes au processus d'évaluation qui est décrit ci-dessous. Quoique l'évaluation des propositions et la sélection seront accomplies par étapes, le fait que le Canada considère une étape ne signifie que le Canada a conclu que la proposition est recevable aux étapes précédentes. Le Canada peut évaluer des étapes d'évaluation en même temps.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Première étape: Évaluation des exigences obligatoires

Chaque soumission sera évaluée afin de déterminer si elle rencontre les exigences obligatoires. Afin d'être considérés recevable, une soumission doit satisfaire toutes les exigences obligatoires à cette Demande de propositions. Les soumissions qui ne satisfont pas une exigence ou plus des exigences obligatoires ne recevra pas plus de revue et elle deviendra non-recevable.

Deuxième étape: Évaluation des critères d'évaluation techniques cotés

Chaque soumission sera évaluée en attribuant une note aux critères d'évaluation techniques cotés, qui sont identifiés dans la demande de soumissions par le mot «coté» ou par référence à une note. Les soumissionnaires qui ne parviennent pas à présenter une soumission complète avec toutes les informations demandées dans cette demande de soumissions seront évalués en conséquence. Les soumissions doivent obtenir une note de passage générale de 70% sur les critères d'évaluation techniques cotés afin de pouvoir être éligible pour l'attribution du contrat.

Troisième étape: Évaluation des offres financières

Les soumissions répondant à tous les critères obligatoires et ayant obtenu une note d'au moins 70% sur les critères cotés seront évalués sur leur soumission financière.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont listés à l'annexe "F" Critères d'évaluations.

1.1.2 Critères techniques cotés

Les critères techniques cotés sont listés à l'annexe "F" Critères d'évaluations.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

Le soumissionnaire doit présenter des Coûts Unitaires aux Articles en Rubrique (CUAR) fermes en dollars canadiens pour les deux (2) premières années pour les articles énumérés à l'annexe «B», les taxes de ventes en sus, DDP Incoterms 2000, les coûts de transport en extra, tout les frais de douanes canadiennes droits et taxes d'accise compris.

Le soumissionnaire doit présenter à l'annexe "B" une Majoration ferme des Marchandises (MM) en vigueur pour deux (2) ans et toutes les périodes d'option du contrat.

Le soumissionnaire doit proposer à l'annexe "B" des taux horaires tout compris fermes pour les services professionnels "sur demande" pour les deux (2) premières années du contrat. Ces éléments de prix ne feront pas partie de l'évaluation des soumissions, mais seront sujet à une vérification du temps, à une attestation de prix et à des vérifications discrétionnaires.

1.2.2 Méthodologie d'évaluation financière

Aux fins de l'établissement du Total de l'offre de prix de la soumission pour des fins d'évaluation seulement, chacun des CUAR figurant à l'annexe «B» sera multiplié par la quantité estimée par an de chaque article. Le total obtenu pour tous CUAR sera multiplié par la Majoration ferme des Marchandises (MM) pour établir le Total de l'offre de prix.

Formule: (Tous les CUAR x quantité estimée par an) x MM = Total de l'offre de prix

La formule sera utilisée à des fins d'évaluation seulement et les quantités d'évaluation des soumissions ne doivent pas être interprétées comme une garantie de l'utilisation réelle.

2. Méthode de sélection

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
- b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- c. obtenir le taux minimal de 70% exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation compte 665 points.

2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences 1.a, b et c seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60% sera accordée au mérite technique et une proportion de 40% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60%.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40%.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale	115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs			
Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
Note combinée	83,84	75,56	80,89
Évaluation globale	1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement

de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable, ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Statut et disponibilité du personnel

Clause du Guide des CCUA A3005T (2010-08-16), Statut et disponibilité du personnel

2.2 Attestation des taux

Le soumissionnaire atteste que les taux proposés sont fondés sur les coûts calculés selon les Principes des coûts contractuels 1031-2, et que les taux en question comportent un profit estimatif de _____ p. 100.

2.3 Études et expérience

2.4.1 Clause du Guide des CCUA A3010T (2010-08-16), Études et expérience

2.4 Langues Officielles

Le soumissionnaire doit attester que les ressources proposées comme Représentant de l'entrepreneur et le Gestionnaire de projet de transition pour le contrat subséquent sont capable de fournir tous les services dans les deux langues officielles (anglais et français).

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

1. Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
- b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
- c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- d) le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux ou la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
- e) le soumissionnaire doit fournir l'adresse du ou des lieux proposés pour la réalisation des travaux ou la sauvegarde des documents, tel qu'indiqué à la Partie 3 - section IV Renseignements supplémentaires.

2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

2. Capacité financière

Clause du Guide des CCUA A9033T (2012-07-13) Capacité financière

3. Exigences en matière d'assurance

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de soumissions, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites aux clauses du contrat subséquent.

Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe «A ».

1.1 Autorisation de tâches

Une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

1.1.1 Processus d'autorisation des tâches

1. Le responsable du projet fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du formulaire « Autorisation de tâches » de l'annexe "E".
2. L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.

3. Dans les 20 jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au responsable de projet le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le responsable de projet. L'entrepreneur reconnaît que avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

1.2.2 Limite d'autorisation de tâches

Le responsable de projet peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de 25,000\$, les taxes applicables incluses, y compris toutes révisions.

Une autorisation de tâches qui dépasserait cette limite doit être autoriser par l'autorité contractante avant d'être émise.

1.2.3 Obligation du Canada - Portion des travaux réalisée au moyen d'autorisations de tâches

Clause du Guide des CCUA B9031C (2011-05-16) Obligation du Canada - Portion des travaux réalisée au moyen d'autorisations de tâches

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2030 (2014-03-01), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2 Conditions générales supplémentaires

4007 (2010-03-21) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Exigences relatives à la sécurité

3.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection et de production des documents approuvées au niveau PROTÉGÉ B, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux

Canada (TPSGC).

3. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau PROTÉGÉ tant que la DSCI, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit.

Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau B.

4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

5. L'entrepreneur doit se conformer aux dispositions des documents suivants :

- (s'il
- a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D
 - b) le *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

3.2 Installations de l'entrepreneur nécessitant des mesures de protection

L'entrepreneur doit diligemment tenir à jour, les renseignements relatifs à ses installations pour lesquelles des mesures de protection sont nécessaires à la réalisation des travaux, pour les adresses suivantes :

Adresse :

Numéro civique / nom de la rue, unité / suite/ no. d'appartement

Ville, province, territoire / État

Code postal / code zip

Pays

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au _____ inclusivement. (Sera complété à l'attribution du contrat)

4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 3 période(s) supplémentaire(s) de 1 année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 60 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

4.3 SACC Manual Clauses

C5201C 2008/05/12 Frais de transport payés d'avance

1031-2 (2012-07-16), Principes des coûts contractuels, s'appliquent et font partie de ce contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Laura Williams

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Direction des produits commerciaux et de consommation

Adresse : 11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Canada

Téléphone : 819-956-1349

Télécopieur : 819-956-5454

Courriel : laura.williams@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

(Sera complété à l'attribution du contrat).

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.4 Représentant de l'entrepreneur

(Sera complété à l'attribution du contrat).

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe «B». Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser le Coût total estimatif du contrat. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme:
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.3 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.4 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiement multiples

6.5 Vérification discrétionnaire

Clause du Guide des CCUA C0100C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux

6.6 Vérification du temps

Clause du Guide des CCUA C0710C (2007-11-30), Vérification du temps et du prix contractuel
Clause du Guide des CCUA C0711C (2008-05-12), Contrôle du temps

7. Instructions relatives à la facturation

- a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures sur son propre formulaire et doit inclure les informations suivantes:
 - i. la date ,
 - ii. adresse de livraison sur la base de l'expédition code de destinataire ,
 - iii. adresse de facturation basé sur le code de facturation du destinataire ,
 - iv. nom et adresse et centre de coût de la personne qui a ordonné,
 - v. nombre d'article ,

- vi. Description de l'article ,
- vii. Quantité de l'article ,
- viii. Numéro de référence de la facture , et
- ix. numéro de contrat .

b) La facture doit être remis dans la première semaine du mois pour tous facturation associée pour les transactions d'achat après toutes les activités d'achat datée au cours du mois précédent a conclu par le système de l'entrepreneur .

c) Les factures doivent être triés par code de facturation du destinataire . Chaque facture doit être trié et totalisé par centres de coûts distincts et chaque centre de coûts doit détailler les commandes et la facturation individuelle des montants correspondants.

d) L'entrepreneur doit être capable de résumer un coût total global pour les achats mensuels de chaque ministère d'uniformes ainsi que inclure toutes les factures à l'appui pour chaque opérations d'achat effectuées par chaque utilisateur autorisé .

e) L'entrepreneur doit inclure deux (2) états de compte de factures représentant: 1. L'inventaire appartenant au Gouvernement et 2. L'inventaire appartenant à l'entrepreneur.(Pour les périodes pendant lesquelles l'entrepreneur distribue de l'inventaire appartenant au Gouvernement).

f) Les factures de l' entrepreneur doivent être accompagnés d'une réquisition ou d'un rapport de commandes.

g) Le Canada ne paiera que lors de la réception d'une facture satisfaisante dûment étayée par des documents de sortie spécifiés et des autres documents requis en vertu du contrat (y compris le rapport de l'appui de la facture ci-dessus) .

h) Le transport doit être facturé séparément par le fournisseur de l'expédition . Les marchandises sont expédiées non payé par l'entrepreneur à la destination spécifiée . Les frais de transport prévus du fournisseur de livraison (s'il est connu) doivent être présentés comme un montant distinct sur facture .

i) L'entrepreneur ne doit pas soumettre une facture avant l'expédition des articles auxquels elle se rapporte .

j) original et une (1) copie doivent être envoyés au destinataire.

k) Une (1) copie doit être envoyée à :
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Division des vêtements et textiles
6A2 , Place du Portage , Phase III , 6A2
11Laurier Street, Gatineau , Québec K1A 0S5
Attention : Laura Williams

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la

documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4007 (2010-08-16) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- c) les conditions générales - 2030 (2013-03-21),
- d) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- f) l'Annexe « C », Descriptions d'achat des articles et spécifications;
- g) l'Annexe « D », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) l'Annexe « F », Critères de sélection et d'évaluation
- i) l'Annexe « G », Programme de contrats fédéraux en matière d'équité d'emploi - Attestation;
- j) l'Annexe « H », Système de commande par points
- k) les autorisations de tâches signées (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu);
- l) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

11. Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA D2001C (2007-11-30), Etiquetage

Clause du Guide des CCUA E0008C (2011-05-16), Définition de dépôt de garantie

Clause du Guide des CCUA A9113C (2008-12-12), Manipulation de renseignements personnels

12. Fourniture de tous les matériaux par l'entrepreneur

Il incombera à l'entrepreneur de se procurer tous les matériaux nécessaires à la fabrication de l'article (des articles) spécifié(s) dans les présentes. Les délais de livraison de l'article (des articles) en question prévoient le temps nécessaire à l'acquisition de ces matériaux.

13. Procédures pour la modification/altération de conception

L'entrepreneur doit remplir la partie 1 du formulaire PWGSC-TPSGC 9038, Modification au modèle/écart, et en envoyer 1 copie au chargé de projet et une (1) copie à l'autorité contractante.

14. Sous-Traitants

En vertu de l'article 06 des Conditions générales 2030 - Conditions générales - besoins plus complexes de biens, les services des sous-traitants indiqués à l'annexe __ (sera complété au contrat) seront utilisés dans le cadre de l'exécution du contrat.

L'entrepreneur ne pourra avoir recours aux services que des sous-traitants dont le nom figure ci-dessus, à moins d'avoir obtenu la permission écrite de l'Autorité contractante.

15. Livraison Excédentaire

Une approbation préalable doit être obtenue de l'autorité contractante pour la livraison de toute quantité excédentaire par rapport à la quantité indiquée au contrat.

16. Échantillons de Pré-production

1. Dans les soixante jours (60) civils suivant l'avis d'adjudication du contrat, l'entrepreneur devra soumettre à l'acceptation du responsable technique un échantillon de présérie pour chacun des articles, accompagné de l'échantillon sous scellé, le cas échéant.

2. Les échantillons de pré-production devront être soumis quand: 1) il y a un changement au sous-traitant pendant la période du contrat; ou 2) il y a un changement majeur technique à un article; ou 3) quand un nouvel article est ajouté au contrat.

3. Si les premiers échantillons sont rejetés, l'entrepreneur doit soumettre des deuxièmes échantillons dans les 20 jours civils suivant l'avis du rejet par le responsable technique.

4. Si les échantillons de pré-production sont acceptés au complet, ou acceptés conditionnellement, l'entrepreneur doit procéder avec la production selon les besoins du contrat.

5. Lorsque le responsable technique rejettera les deuxièmes échantillons soumis par l'entrepreneur parce qu'ils ne répondent pas aux exigences contractuelles, le contrat pourra être résilié pour manquement.

6. L'entrepreneur doit effectuer toutes les inspections et tous les essais requis afin de vérifier si les exigences techniques indiquées dans le contrat sont respectées.

7. L'entrepreneur doit fournir les échantillons requis ainsi qu'une copie des rapports d'inspection et d'essai au responsable technique et/ou les attestations de conformités requis, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada.

8. Les échantillons soumis par l'entrepreneur demeureront la propriété du Canada.

9. Le responsable technique avisera l'entrepreneur par écrit, de l'acceptation conditionnelle, de l'acceptation ou du rejet des échantillons. Le responsable technique fournira une copie de cet avis à

l'autorité contractante. L'avis d'acceptation conditionnelle ou d'acceptation ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité de respecter toutes les exigences des spécifications et toutes les autres conditions du contrat.

10. L'entrepreneur ne doit pas entreprendre ou continuer la production des articles visés par le présent contrat et, le cas échéant, ne doit pas faire de livraison en réponse à une commande, avant d'avoir reçu du responsable technique un avis indiquant que les échantillons sont acceptables. La fabrication du reste des articles prévus au contrat avant l'acceptation des échantillons se fera au risque de l'entrepreneur.

11. Les échantillons ne seront peut-être pas requis si l'entrepreneur est actuellement en production. L'entrepreneur doit soumettre par écrit à l'autorité contractante sa demande d'exemption de fourniture d'échantillons. La décision relative à l'exemption de fourniture d'échantillons sera à la discrétion du responsable technique et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - FABRICANT DES COMPOSANTS - DEFINITION

Un certificat de conformité est une attestation signée et datée par un agent compétent du fabricant des composants (p. ex., fermetures éclair, crochets et boucles, sangles). Le certificat doit attester spécifiquement que les composants offerts sont conformes aux spécifications ou aux données de fabrication comprises dans les exigences techniques.

Un certificat de conformité distinct doit être fourni pour chaque produit comme requis dans les spécifications. Le certificat de conformité doit être daté de moins de six mois de la date de la soumission de l'échantillon de pré-production.

L'entrepreneur doit noter que les copies de factures, de bons de commande et de certificats de conformité pour des produits ou composantes qui ne sont pas fabriqués par le certificateur ne peuvent pas être utilisés comme certificats de conformité.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - TISSU - DEFINITION

Un certificat de conformité est un énoncé écrit par un agent compétent du fabricant du tissu attestant la conformité du produit à la spécification du contrat auquel il se réfère, en totalité ou en partie. Le certificat de conformité doit porter le sceau officiel de l'entreprise, doit être daté de moins de six mois de la date de la soumission de l'échantillon de pré-production, faire référence aux spécifications applicables et comporter la signature du représentant désigné de l'entreprise. Le Canada se réserve le droit de vérifier les déclarations formulées dans le certificat de conformité. Des résultats d'essais complets d'un laboratoire démontrant la conformité du produit seront acceptés en remplacement du certificat de conformité.

17. Assurance tous risques des biens

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance « tous risques » pour protéger les biens de l'État dont il a la charge, la garde ou le contrôle, et dont le montant de la protection ne doit pas être inférieur à 3 000 000,00\$. La base d'évaluation des biens de l'État est le coût de remplacement (nouveau).

1. Demandes d'indemnité : L'entrepreneur doit aviser promptement le Canada de toute perte ou dommage à ses biens et doit superviser, investiguer et documenter les pertes ou dommages afin que les demandes d'indemnité soient correctement établies et payées.

2. La police d'assurance tous risques des biens doit comprendre les éléments suivants:

- a. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- b. Bénéficiaire : Le Canada, selon ses intérêts et ses directives.
- c. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par l'Agence Parcs Canada, Environnement Canada et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou dommage aux biens, peu en importe la cause.

18. Canadian General Standards Board (CGSB) - Standards

A copy of the CGSB Standards referred to in the Contract is available and may be purchased from:

Canadian General Standards Board Sales Centre

Place du Portage III, 6B1

11 Laurier Street

Gatineau, Québec

Telephone: (819) 956-0425 or 1-800-665-CGSB (Canada only)

Fax: (819) 956-5740

E-mail: ncr.cgsb-ongc@pwgsc.gc.ca

CGSB Website: <http://www.pwgsc.gc.ca/cgsb/home/index-e.html>.

19. Garantie financière contractuelle

1. L'entrepreneur doit fournir l'une des garanties financières contractuelles suivantes dans les 20 jours civils après la date d'attribution du contrat :

- a. un dépôt de garantie tel qu'il est défini à la clause E0008C représentant un montant de 500 000,00\$.

Tout cautionnement doit être accepté à titre de garantie par une des compagnies de cautionnement énumérées à *Politique sur les marchés du Conseil du Trsor, l'appendice L*, Compagnies de cautionnement reconnues, de la *Politique sur les marchés du Conseil du Trésor*.

2. Les dépôts de garantie sous forme d'obligations garanties par le gouvernement qui comprennent des coupons seront acceptés seulement si tous les coupons non échus, lorsque le dépôt est fourni, sont attachés aux obligations. L'entrepreneur doit fournir des instructions écrites concernant le traitement des coupons qui viendront à échéance pendant que les obligations sont retenues à titre de garantie, lorsque ces coupons excèdent les exigences du dépôt de sécurité.

3. Si le Canada ne reçoit pas la garantie financière exigée dans le délai prescrit, le Canada peut résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P004-139032/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr7055P004-139032

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr705

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P004-139032

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P004-139032/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr705

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P004-139032

pr7055P004-139032

ANNEXE « A »
ÉNONCÉ DES TRAVAUX
(Se référer au document ci-joint)

ANNEXE «B» BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur sera payé conformément avec ce qui suit:

1. Les coûts unitaires aux articles en rubriques (CUAR) fermes

L'entrepreneur doit fournir un CUAR pour chacun des articles du contrat, en dollars canadiens pour les deux premières (2) années du contrat, Rendu Droits Acquittés (Incoterms 2000), les coûts de transport, la taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et la taxe de vente du Québec sont en sus. Les droits de douane, le cas échéant, les taxes de vente, d'accise et autres taxes semblables perçues, établies ou imposées par toute compétence légale à l'égard de tout ce qui doit être fourni, vendu ou livré par l'entrepreneur dans le cadre de la présente proposition, toutes les licences d'exportation et d'importation et les permis, s'il y a lieu, et tous les autres frais connexes doivent être inclus.

1.1 Les coûts unitaires aux articles en rubrique (CUAR) fermes - périodes des options

L'entrepreneur accepte que pour chacune des 3 périodes d'option du contrat, si elles sont exercées, les coûts unitaires aux articles en rubrique (CUAR) seront ajustés en accord avec l'Indice (général) des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada (par ville) pour la municipalité la plus près du lieu d'opération principal de l'entrepreneur. L'ajustement sera fait annuellement, au moment où l'option est exercée, à partir de l'IPC moyen de la plus récente période de 12 mois en utilisant le CUAR de l'année précédente.

2. Majoration ferme des Marchandises (MM)

La majoration (ferme et tout compris) des marchandises en rubrique est pour une période de trois ans et les trois périodes optionnelles. La majoration a pour but de couvrir les éléments variables des coûts de l'entrepreneur, excluant les CUARs indiqués ci-dessus. La MM doit inclure tous les services indiqués à l'Énoncé des besoins à l'annexe A, excluant les services professionnels sur demande, les frais de livraison, et les taxes qui s'appliquent.

**Majoration ferme des marchandises (MM)
pendant les premiers deux ans
du contrat et les deux périodes optionnelles**

_____ %

2.1 Inventaire appartenant au gouvernement

Les marchandises qui sont transférés du Canada à l'entrepreneur au cours du contrat seront de la responsabilité de l'entrepreneur. Quand le Canada va demander la livraison de ces marchandises, l'entrepreneur ne facturera que la Majoration Ferme des Marchandises. Aux fins du calcul, l'entrepreneur devra utiliser les CUARs appropriés indiqués dans le contrat pour les marchandises en question. Si aucun CUAR n'existe dans le contrat, le Canada fournira à l'entrepreneur un CUAR basé sur une valeur de marché estimée pour des biens similaires.

3. Services Professionnels "sur demande"

Les taux fermes et tout compris sont comme suit:

Catégories	1ère année	2ème année
Services de formation	\$	\$
Modification du système	\$	\$

Destruction sécuritaire	\$	\$
Design d'uniformes	\$	\$

Tous les matériaux, accessoires et autres services nécessaires pour effectuer les services professionnels "sur demande" seront remboursés au coûtant si ils sont supportés par une facture. Tout matériel / équipement requis pour effectuer le travail doit être inclus dans l'estimation. Toutes les dépenses imprévues doivent être transmises au chargé de projet dans une estimation révisée des coûts pour approbation.

L'ajustement des taux horaires fermes tout compris pour les années d'option sera en accord avec l'Indice (général) des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada (par ville) pour la municipalité la plus près du lieu d'opération principal de l'entrepreneur. L'ajustement sera fait annuellement, au moment où l'option est exercée, à partir de l'IPC moyen de la plus récente période de 12 mois en utilisant les taux horaires de l'année précédente.

4. Frais de Voyage

L'entrepreneur sera remboursé pour les voyages préalablement autorisés (en dehors de ce qui est couvert de l'Énoncé des besoins) pour les frais de logement et de subsistance liés à la réalisation d'une tâche, conformément à la directive Voyages du Conseil du Trésor. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la directive sur les voyages du Secrétariat du Conseil du Trésor à jour à l'adresse:

www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tbm_113/menu-travel-voyage-eng.asp

5. Nouveaux articles au contrat

Le Canada peut ajouter au contrat des nouveaux articles de vêtements pendant la durée du contrat, comme il est précisé dans l'Énoncé des travaux. Le processus décrit ci-dessous sera suivi pour les nouveaux articles qui seront ajoutés au contrat. Les nouveaux articles seront ajoutés au contrat si les prix soumis sont considérés juste et raisonnables à la seule discrétion du Canada. Dès réception d'un avis du Canada, l'entrepreneur doit fournir des prix avec une justification de prix à l'Autorité contractante comme suit:

1. Pour tout article ayant un coût annuel allant jusqu'à 25 000,00 \$, l'entrepreneur doit fournir à l'Autorité contractante, une copie de la ou les cotation(s) reçue(s) de son ou ses fournisseur(s) et certifier comme suit:

"Le prix soumis n'est pas supérieur que le plus bas prix demandé à tout autre client, y compris le meilleur client de l'entrepreneur, pour une qualité et une quantité semblable de produits. L'attestation de l'entrepreneur que le prix indiqué n'est pas supérieur au plus bas prix demandé peut être vérifiée par le service de vérification du gouvernement, à la discrétion du Ministre"; et

2. Pour tout article ayant un coût annuel estimé dépassant 25 000,00 \$, l'entrepreneur sera tenu de prouver qu'il propose des prix concurrentiels de la manière suivante:

A) pour les biens que l'entrepreneur peut produire dans ses installations, il soumettra ses prix en plus des prix offerts par deux (2) entreprises concurrentes; ou

B) pour les biens fabriqués par des sous-traitants, l'entrepreneur doit soumettre des prix offerts par trois (3) entreprises concurrentes, si possible. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir trois cotations, la raison doit en être fournie à l'Autorité contractante; et

prix C) Dans le cas où l'on ne pourrait trouver qu'un fournisseur pour un article en particulier, le proposé devra être soumis, accompagné d'une justification de prix (liste de prix, factures précédentes ou ventilation des prix), à l'Autorité contractante pour approbation. L'entrepreneur doit justifier pourquoi il n'y a qu'une seule source d'approvisionnement existante pour cet article particulier.

3. Si l'Autorité contractante est d'avis que le coût présenté est juste et raisonnable, l'Autorité contractante approuvera le coût par écrit. Le Canada se réserve le droit de refuser le prix proposé pour un nouvel article et de se le procurer lui-même. Une fois que un coût est approuvé par l'autorité contractante, l'inclusion de l'article et le prix convenu par le Canada seront attestés à des fins administratives seulement par une modification au contrat.

Pour les nouveaux articles qui ont été ajoutés après adjudication de contrat seulement, l'entrepreneur sera autorisé à soumettre une demande d'ajustement de CUAR lorsque des changements dans l'industrie ont un impact significatif sur le coût d'un article. La demande de l'entrepreneur doit être supportée en fournissant une(des) cotation(s) ou facture(s) courante(s) démontrant un changement significatif de coût. La décision de modifier le coût d'un article sera à la seule discrétion de l'Autorité contractante.

6 . Rachat d'inventaire, Rachat de tissu en vrac et Articles désuets

À la fin du contrat et seulement s'il y a un nouveau contrat avec un autre fournisseur ou si le Canada prend en charge les services couverts par ce contrat, l'entrepreneur doit fournir au client jusqu'à 20% de la consommation annuelle moyenne des articles par le client (par article individuel plutôt que de façon globale). Si le Canada a besoin de quantités additionnelles, il peut à sa seule discrétion, choisir d'acheter des quantités additionnelles. Les prix applicables à chacun des articles inclus dans ce rachat d'inventaire sera le CUAR et 50 % de la MM.

La consommation annuelle du Canada sera basée sur les ventes de la période précédente de 24 mois commençant 6 mois avant la date de fin du contrat. Une autre période peut être utilisée si elle est acceptée mutuellement par le Canada et l'entrepreneur. Les quantités par tailles pour chaque article seront déterminées en utilisant la quantité totale par taille consommée au cours de cette période. L'entrepreneur doit effectuer tous les calculs et fournir au Canada toutes les données relatives au rachat dans les 21 jours civils suivant la demande de l'Autorité contractante.

Si le contrat est résilié pour manquement, le Canada se réserve le droit de ne pas procéder au rachat d'inventaire décrit ici.

7. Inventaire appartenant au Canada

L'inventaire appartenant au gouvernement doit être retourné au Canada à la fin du contrat, sauf si le titulaire du contrat actuel est attribué un nouveau contrat pour continuer à fournir des biens et services similaires au Canada. La majoration à payer à l'entrepreneur sur le retour de l'inventaire appartenant au gouvernement sera de 50% de la MM, frais de transport en extra. L'entrepreneur doit livrer l'inventaire

appartenant au Canada dans les 10 jours ouvrables après réception d'une notification écrite du chargé de projet. Le Canada se réserve le droit de prolonger la période de livraison à sa seule discrétion.

8. Rachat de tissu en vrac

À la fin du contrat, Le Canada peut acheter le tissu en vrac restant en possession de l'entrepreneur en procédant à un Rachat de tissu en vrac. Le prix payé par le Canada pour le Rachat de tissu en vrac sera les coûts directs de l'entrepreneur pour le tissu (c'est-à-dire sans frais généraux ou profit), supportés par des pièces justificatives fournies par l'entrepreneur, à la seule satisfaction de l'autorité contractante.

Le Canada peut exercer les rachats à tout moment avant la date de fin du contrat. Si le Canada envisage exercer le Rachat de tissu en vrac, l'autorité contractante enverra une demande à l'entrepreneur pour obtenir la ventilation des coûts. Si, après l'analyse de la ventilation des coûts directs, le Canada décide à sa seule discrétion d'exercer le Rachat de tissu en vrac, le Rachat de tissu en vrac sera confirmé, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. L'entrepreneur doit livrer le Rachat de tissu en vrac dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la modification du contrat par l'autorité contractante. Le Canada se réserve le droit de prolonger la période de livraison à sa seule discrétion et attestera de ce changement de période de livraison, à des fins administratives seulement, par un amendement au contrat.

9. Articles désuets

Durant le contrat, le chargé de projet informera l'entrepreneur par écrit quand un article est devenu désuet en raison d'une décision du Canada. Le Canada s'engage à indemniser l'entrepreneur selon le montant le plus bas entre l'inventaire désuet restant ou 30% de la consommation annuelle moyenne en fonction de la période de 24 mois précédant la notification écrite, en utilisant la LIUC figurant dans le contrat.

Table Un - Articles pour l'Agence Parcs Canada

Article #	Description	Quantité estimée par année	Coût unitaire des articles en rubrique (CUAR), pour deux ans, taxes applicables et fret en sus
164	Ceinture en cuir, noire, unisexe	300	\$ _____
262	Ceinture en cuir, noire, femmes	250	\$ _____
866	Ceinture en cuir de travail, noire, unisexe	250	\$ _____
1301	Gilet, doublé en polar, fermeture éclair complète unisexe	142	\$ _____
1582	Gilet, doublé en polar, fermeture éclair complète unisexe, Gwaii Haanas	20	\$ _____
1544	Gilet, doublé en polar, fermeture éclair complète unisexe, ACC	5	\$ _____
1220	Jupe culotte, galet, femmes	66	\$ _____
1310	Pantalon, cargo, performance, galet, unisexe	1275	\$ _____

1110	Pantalon, décontracté, galet, hommes	514	\$ _____
1210	Pantalon, décontracté, galet, femmes	608	\$ _____
1010	Pantalon, décontracté, galet, hommes, sans identification	5	\$ _____
1011	Pantalon, décontracté, galet, femmes, sans identification	5	\$ _____
1232	Chemise, mc, verte, femmes	412	\$ _____
1537	Chemise, mc, verte, femmes, Gwaii Haanas	8	\$ _____
1739	Chemise, mc, verte, femmes, ACC	5	\$ _____
1133	Chemise, ml, verte, hommes	316	\$ _____
1536	Chemise, ml, verte, hommes, Gwaii Haanas	10	\$ _____
1630	Chemise, ml, verte, hommes, ACC	5	\$ _____
1233	Chemise, ml, verte, femmes	226	\$ _____
1538	Chemise, ml, verte, femmes, Gwaii Haanas	8	\$ _____
1740	Chemise, ml, verte, femmes, ACC	5	\$ _____
1132	Chemise, mc, verte, hommes	502	\$ _____
1535	Chemise, mc, verte, hommes, Gwaii Haanas	10	\$ _____
1639	Chemise, mc, verte, hommes, ACC	5	\$ _____
330	T-shirt, mc, vert, unisexe	2594	\$ _____
1530	T-shirt, mc, vert, unisexe, Gwaii Haanas	15	\$ _____
1140	Chandail polo, mc, vert, hommes	161	\$ _____
1542	Chandail polo, mc, vert, hommes, Gwaii Haanas	6	\$ _____
1841	Chandail polo, mc, vert, hommes, ACC	5	\$ _____
1240	Chandail polo, mc, vert, femmes	149	\$ _____
1543	Chandail polo, mc, vert, femmes, Gwaii Haanas	6	\$ _____
1842	Chandail polo, mc, vert, femmes, ACC	5	\$ _____
1353	Chapeau, plein air, performance, galet, unisexe	252	\$ _____
381	Plaque d'identification	1468	\$ _____
1360	Chaussettes courtes, laine d'agneau/nylon, unisexes	1485	\$ _____
1361	Chaussettes longues, laine d'agneau/nylon, unisexes	1999	\$ _____
1362	Chaussettes habillé laine d'agneau/nylon, unisexes	468	\$ _____
1375	Manteau de pluie, vert, unisexe	127	\$ _____
1872	Manteau de pluie, vert, unisexe, ACC	8	\$ _____
1317	Pantalon de pluie, vert, unisexe	90	\$ _____
1873	Pantalon de pluie, vert, unisexe, ACC	8	\$ _____
1462	Surlunettes de soleil, protection, polarisées unisexes	10	\$ _____
1461	Lunettes de soleil, protection, polarisées unisexes	99	\$ _____
1371	Parka hivernal, galet, unisexe	100	\$ _____
1364	Cache cou, vert, unisexe	60	\$ _____
1370	Manteau, gore-tex, imper-respirant, vert, unisexe	109	\$ _____
1576	Manteau, gore-tex, imper-respirant, vert, unisexe, Gwaii Haanas	10	\$ _____
1870	Manteau, gore-tex, imper-respirant, vert, unisexe,	2	\$ _____

	ACC		
1374	Doublure de manteau (pour 1370), matelassée noire, unisexe	75	\$ _____
1313	Salopette, gore-tex, imper-respirante, verte, unisexe	92	\$ _____
1314	Doublure de salopette, matelassée noire, unisexe	1	\$ _____
1304	Maillot de corps, noir, unisexe	250	\$ _____
861	Caleçon long, tempéré noir, unisexe	400	\$ _____
1352	Tuque, performance, vert, unisexe	184	\$ _____
1850	Tuque, performance, vert, unisexe, ACC	10	\$ _____
469	Gants habillés cuir, noirs, unisexes	93	\$ _____
1363	Mitaines, cuir, noires, unisexes	92	\$ _____
1355	Casque de protection, jaune, logo vert, unisexe	30	\$ _____
1354	Casque de protection, blanc, logo vert, unisexe	33	\$ _____
813	Guêtre vertes, unisexes, paire	24	\$ _____
896	Veste haute visibilité orange, unisexe	147	\$ _____
1810	Pantalon, cargo, résistant au feu (Nomex) vert, unisexe	73	\$ _____
1830	Chemise, résistant au feu (Nomex), jaune, unisexe	54	\$ _____
1880	Combinaison, ré au feu (Nomex), jaune, unisexe	50	\$ _____
387	Écussons protection individuelle, AN, paire	159	\$ _____
388	Écussons protection individuelle, FR, paire	66	\$ _____
584	Écussons protection individuelle, grand, AN, paire	266	\$ _____
585	Écussons protection individuelle, grand, FR, paire	29	\$ _____
274	Manteau, coquille souple, vert, femmes	500	\$ _____
1580	Manteau, coquille souple, vert, femmes, Gwaii Haanas	5	\$ _____
1571	Manteau, coquille souple, vert, femmes, ACC	1	\$ _____
174	Manteau, coquille souple, vert, hommes	600	\$ _____
1579	Manteau, coquille souple, vert, hommes, Gwaii Haanas	7	\$ _____
1570	Manteau, coquille souple, vert, hommes, ACC	1	\$ _____
612	Pantalon de cérémonie, vert, cérémonie garde de parc, hommes,	20	\$ _____
671	Veston de cérémonie, vert, garde de parc, hommes, AN	20	\$ _____
673	Veston de cérémonie, vert, garde de parc, hommes, FR	3	\$ _____
712	Pantalon de cérémonie, vert, garde de parc, femme	5	\$ _____
771	Veston de cérémonie, vert, garde de parc, femme, AN	6	\$ _____
772	Veston de cérémonie, vert, garde de parc, femme, FR	1	\$ _____
775	Veste de haute visibilité jaune, garde de parc, unisexe, AN	23	\$ _____
776	Veste de haute visibilité jaune, garde de parc,	6	\$ _____

	unisexe, FR		
800	Ceinture de travail, extérieure, nylon, garde de parc, unisexe	4	\$ _____
805	Étui à lampe de poche, garde de parc	2	\$ _____
808	Passant de ceinture en cuir, garde de parc, paquet de 4	5	\$ _____
810	Pantalon cargo, vert, garde de parc, unisexe	210	\$ _____
811	Short cargo, vert, garde de parc, unisexe	42	\$ _____
851	Casquette, verte, garde de parc, unisexe, AN	25	\$ _____
852	Casquette, verte, garde de parc, unisexe, FR	4	\$ _____
855	Chapeau, fourrure de rat musqué vert, garde de parc, unisexe	29	\$ _____
862	Cordon de cérémonie, bleu, garde de parc, unisexe	41	\$ _____
863	Gants de cérémonie, blancs, garde de parc, unisexes	38	\$ _____
864	Casquette, IMAF, rouge, garde de parc, unisexe, AN	3	\$ _____
865	Casquette, IMAF, rouge, garde de parc, unisexe, FR	1	\$ _____
891	Parka, vert, garde de parc, unisexe, AN	19	\$ _____
892	Parka, vert, garde de parc, unisexe, FR	3	\$ _____
894	Doublure pour parka, garde de parc, noire, unisexe	22	\$ _____
897	Capuchon pour parka, fourrure de coyote, garde de parc, unisexe	20	\$ _____
899	Crochets à ceinture, cérémonie, or, garde de parc, paire, unisexe	31	\$ _____
1365	Ceinture de cérémonie, sam browne (bricole), garde de parc, unisexe	29	\$ _____
702	Chemise, maternité mc, sauge, garde de parc, AN	2	\$ _____
703	Chemise, maternité mc, sauge, garde de parc, FR	1	\$ _____
1135	Tee-shirt, mc, bénévole, rouge, hommes	167	\$ _____
1235	Tee-shirt, mc, bénévole, rouge, femmes	174	\$ _____
1356	Casquette, bénévole, rouge, unisexe	608	\$ _____
1372	Veste, bénévole, rouge, unisexe	132	\$ _____
1460	Brassard, bénévole, rouge, unisexe	171	\$ _____

Table Deux - Environnement Canada

Article #	Description	Quantité estimée par année	Coût unitaire des articles en rubrique (CUAR), pour deux ans, taxes applicables et fret en sus
400	Environnement Canada Écusson, anglais	450	\$ _____
403	Environnement Canada Écusson, français	175	\$ _____
401	Environnement Canada, Écusson, Protection, anglais	1000	\$ _____
404	Écusson, Protection, français	350	\$ _____

5P004-139032/A

pr705

5P004-139032

pr7055P004-139032

402	Écusson, Garde-Chasse, anglais	300	\$ _____
405	Écusson, Garde-Chasse, français	160	\$ _____
410	Pantalon Cargo vert	240	\$ _____
413	Pantalon d'entraînement tactique, vert	35	\$ _____
412	Doublure pour surpantalon intempéries, noire	35	\$ _____
414	Doublure pour pantalon coupe-vent, noire	30	\$ _____
411	Surpantalon intempéries, vert	45	\$ _____
465	Plastron en col cheminée noir	50	\$ _____
442	Chandail avec faux-cou, noir, unisexe	80	\$ _____
440	DALE, Chandail de laine, anglais	30	\$ _____
441	DALE, Chandail de laine, français	5	\$ _____
940	DALF, Chandail de laine, anglais, unisexe	10	\$ _____
941	DALF, Chandail de laine, français unisexe	5	\$ _____
443	Polo, MC, noir, Unisexe, anglais	30	\$ _____
444	Polo, MC, noir, unisexe, français	10	\$ _____
447	Polo, ML, noir, unisexe, anglais	30	\$ _____
448	Polo, ML, noir, unisexe, français	10	\$ _____
472	DALE, Blouson de patrouille, vert, unisexe, anglais	25	\$ _____
473	DALE, Blouson de patrouille, vert, unisexe, français	5	\$ _____
972	DALF, Blouson de patrouille, vert, unisexe, anglais	10	\$ _____
973	DALF, Blouson de patrouille, vert, unisexe, français	5	\$ _____
470	DALF, Blouson en molleton, vert, unisexe, anglais	30	\$ _____
471	DALE, Blouson en molleton, vert, unisexe, français	10	\$ _____
970	DALF, Blouson en molleton, vert, unisexe, anglais	10	\$ _____
971	DALF, Blouson en molleton, vert, unisexe, français	5	\$ _____
474	Gilet matelassé unisexe	20	\$ _____
475	Blouson matelassé Manches, Amovibles, noir, Unisexe	25	\$ _____
480	DALE, Combinaison, anglais, unisexe	30	\$ _____
481	DALE, Combinaison, français unisexe	5	\$ _____
980	DALF, Combinaison, anglais, unisex	10	\$ _____
981	DALF, Combinaison, français, unisexe	5	\$ _____
450	Chapeau d' rabat de fourrure, unisexe	30	\$ _____
454	Chapeau de plein air, larges bords, ecru, unisex, anglais, unisexe	15	\$ _____
455	Chapeau de plein air, larges bords, ecru, unisex, français	2	\$ _____
451	Casquette de baseball, anglais, unisexe	50	\$ _____
452	Casquette de baseball, français	10	\$ _____
453	Chapeau en feutre, bordure plate	20	\$ _____
469	Gants de sortie en cuir, noir, unisexe	50	\$ _____
468	Ceinture en cuir, noir, unisexe	75	\$ _____
432	DALE, Chemise, MC, verte, homme, anglais	90	\$ _____

433	DALE, Chemise, MC, verte, homme, français	20	\$ _____
436	DALE, Chemise, MC, verte, femme, anglais	10	\$ _____
437	DALE, Chemise, MC, verte, femme, français	10	\$ _____
932	DALF, Chemise, MC, verte, homme, anglais	50	\$ _____
933	DALF, Chemise, MC, verte, homme, anglais	20	\$ _____
936	DALF, Chemise, MC, verte, femme, anglais	5	\$ _____
937	DALF, Chemise, MC, verte, femme, français	5	\$ _____
430	DALE, Chemise ML, verte, homme, anglais	70	\$ _____
431	DALE, Chemise ML, verte, homme, français	15	\$ _____
434	DALE, Chemise, ML, verte, femme, anglais	15	\$ _____
435	DALE, Chemise, ML, verte, femme, français	10	\$ _____
930	DALF, Chemise, ML, verte, homme, anglais	40	\$ _____
931	DALF, Chemise, ML, verte, homme, français	15	\$ _____
934	DALF, Chemise, ML, verte, femme, anglais	5	\$ _____
935	DALF, Chemise, ML, verte, femme, français	5	\$ _____
417	Pantalon de ville, devant plat, noir, hommes	10	\$ _____
418	Pantalon de ville, devant plat, noir, femmes	20	\$ _____
463	Cravate toute faite, noire, homme	85	\$ _____
464	Cravate toute faite, noire, femme	10	\$ _____
490	DALE, MC, chemise maternité vert, anglais	2	\$ _____
491	DALE, MC, chemise maternité vert, français	1	\$ _____
990	DALF, MC, chemise maternité vert, anglais	2	\$ _____
991	DALF, MC, chemise maternité vert, français	1	\$ _____
438	DALE, ML, chemise maternité vert, anglais	2	\$ _____
439	DALE, ML, chemise maternité vert, français	1	\$ _____
938	DALF, ML, chemise maternité vert, anglais	2	\$ _____
939	DALF, ML, chemise maternité vert, français	1	\$ _____
415	Pantalon Cargo de maternité vert	2	\$ _____

Table Trois - Articles sans spécifications

- Tous les items listés ici n'ont pas de spécification fournie dans cette DDP
- Les spécifications pour ces articles seront fournis dans les deux langues officielles à l'entrepreneur après l'attribution du contrat.
- Une liste de tout l'inventaire possédé par l'APC sera fourni au contractant lorsque le contrat sera accordé
- Le majoration ferme des marchandises (MM) du soumissionnaire sera appliqué à la colonne F pour déterminer afin de le prix final pour ces articles

Numéro de l'item	Description	Estimé des ventes annuelles	Coût unitaire ferme des articles en rebrique (CUAR)
1170	Veston, 2 boutons, vert, hommes	40	\$158.55
1270	Veston, 2 boutons, vert, femmes	40	\$149.17
1134	Chemise, habillée, ml, à rayures vertes, hommes	40	\$34.47
1111	Pantalon habillé, galet, hommes	40	\$64.17
1160	Cravate à nouer, à rayures vertes, hommes	40	\$15.36
1234	Chemise, habillée, ml, à rayures vertes, femmes	40	\$33.96
1221	Jupe habillée, galet, femmes	40	\$61.72
1260	Foulard en boucle, à rayures vertes, femmes	40	\$15.36
385	Pince à cravate	50	\$6.26
386	Épinglette pour veston habillé	100	\$4.59
364	Ceintures et accessoires, nylon, garde de parc	2	\$135.59
366	Cravate à pince, verte, boutonnieres	31	\$6.83
380	Doublure amovible matelassée, noire, garde de parc, unisex	75	\$37.16
381	Plaque d'identification	1468	\$6.83
461	Tissu pour enveloppe de gilet pare-balles	5	\$13.99
462	Plaque d'identification, velcro, garde de parc	40	\$6.02
586	Boutons (15mm), laiton, paquet de 5	5	\$3.63
587	Boutons (21,5mm), laiton, paquet de 5	5	\$4.20
635	Chemise, ml, sauge, garde de parc, hommes, AN	111	\$25.33
636	Chemise, ml, sauge, garde de parc, hommes, FR	49	\$22.57
637	Chemise, mc, sauge, garde de parc, hommes, AN	94	\$22.24
638	Chemise, mc, sauge, garde de parc, hommes, FR	45	\$22.24
735	Chemise, ml, sauge, garde de parc, femme, AN	73	\$24.77
736	Chemise, ml, sauge, garde de parc, femme, FR	12	\$24.77
737	Chemise, mc, sauge, garde de parc, femme, AN	73	\$21.78
738	Chemise, mc, sauge, garde de parc, femme, FR	31	\$21.78
801	Ceinture de travail, intérieure, nylon, garde de parc, unisexe	29	\$21.16
802	Étui à menottes, garde de parc	3	\$16.10
803	Support à bâton, garde de parc	3	\$10.32
804	Anneau à clés, garde de parc	3	\$11.60
806	Poche à gants, garde de parc	3	\$12.91
807	Étui pour aérosol, garde de parc	3	\$14.80
812	Pantalon, imper-respirant, vert, garde de parc, unisexe	36	\$154.22
854	Chapeau, garde de parc, unisexe	32	\$100.10
856	Protège, chapeau, garde de parc, unisexe	17	\$7.54

874	Veste polaire, verte, garde de parc, unisexe, AN	74	\$56.03
875	Veste polaire, verte, garde de parc, unisexe, FR	19	\$56.03
876	Manteau amovible, vert, garde de parc, unisexe, AN	67	\$63.84
877	Manteau amovible, vert, garde de parc, unisexe, FR	12	\$63.84
878	Anorak, vert, garde de parc, unisexe, AN	35	\$228.46
879	Anorak, vert, garde de parc, unisexe, FR	10	\$22.46
898	Inisgne de col, cérémonie, garde de parc, unisexe, paire	25	\$4.28
1366	Bas habillé, laine d'agneau nylon, vert, garde de parc, unisexe	4	\$3.52
1367	Bas, laine d'agneau nylon, vert, garde de parc, unisexe	4	\$4.68
1881	Combinaison, verte, garde de parc, unisexe, bilingue	8	\$66.86
700	Chemise, maternité, ml, sauge, garde de parc, AN	11	\$25.24
701	Chemise, maternité, ml, sauge, garde de parc, FR	5	\$25.24
702	Chemise, maternité, mc, sauge, garde de parc, AN	2	\$22.26
703	Chemise, maternité, mc, sauge, garde de parc, FR	2	\$22.26
773	Manteau polaire, maternité, vert, garde de parc, AN	2	\$59.34
774	Manteau polaire, maternité, vert, garde de parc, FR	2	\$59.34
337	Chemise, broderies IMAF, ml, grise, unisexe, AN	3	\$9.26
338	Chemise, broderies IMAF, ml, grise, unisexe, FR	1	\$9.26
236	Chemise, maternité, ml, écru, AN	5	\$21.28
237	Chemise, maternité, ml, écru, FR	2	\$21.28
238	Chemise, maternité, mc, écru, AN	11	\$18.39
239	Chemise, maternité, mc, écru, FR	2	\$18.39
708	Chemise, maternité, ml, écru, bilingue	2	\$46.88
709	Chemise, maternité, mc, écru, bilingue	2	\$48.05
218	Pantalon, maternité, décontracté, vert	16	\$30.55
219	Short, maternité, cargo, vert	13	\$32.96
220	Jupe, maternité, courte, habillée, verte	2	\$38.77
224	Jupe, maternité, longue, décontractée, verte	3	\$28.63
545	Chemise, maternité, mc, écru, ACC	2	\$45.98
546	Chemise, maternité, ml, écru, ACC	2	\$47.14

La liste des destinations - Parcs Canada

Codes Consignataires	Bureau du client	Adresse	Ville	Province	Code Postal
5P002	CEO S OFFICE	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P003	CAO'S OFFICE	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P004	DG ERVE	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P005	INVESTMENT PORTFOLIO MGNT	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P009	STRATEGIC PLANNING	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P010	CHIEF FINANCIAL OFFICER	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P012	HUMAN RESOURCES NATL OFFICE	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5

5P004-139032/A

pr705

5P004-139032

pr7055P004-139032

5P013	EXECUTIVE GROUP HRNO	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P014	HUMAN RESOURCES NATL OFFICE	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P015	HUMAN RESOURCES NATL OFFICE	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P016	HUMAN RESOURCES NATL OFFICE	25 EDDY ST	OTTAWA	ON	K1A0M5
5P018	HUMAN RESOURCES NATL OFFICE	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P019	HUMAN RESOURCES NATL OFFICE	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P020	VP-PROT AREAS ESTAB&CONSER DIR	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P021	OP SERV-PROT AREAS ESTAB&CONS	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P023	PROT AREAS ESTAB & CONSERVTN	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P024	PROT AREAS ESTABLISHMENT YK	P.O.BOX 166	YELLOWKNIFE	NT	X1A2N8
5P025	NAT RES CONSERV-PROT AREAS EST	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P026	POLICY, LEG & CABINET AFFAIRS	25 EDDY ST, 4TH FL, STN 405, 25-4-Q	Gatineau	QC	K1A0M5
5P027	DG NHP&SITE	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P029	HSMBC	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P032	HISTORICAL SERVICE BR.	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P033	ONTARIO SERVICE CENTER		OTTAWA	ON	K1A0M5
5P034	HERITAGE PRESENTATION&PUBLIC	25 EDDY ST 6TH FL. 25-6-T	Gatineau	QC	K1A0M5
5P035	ONTARIO SERVICE CENTER		OTTAWA	ON	K1A0H3
5P036	HERITAGE PROGRAMS BRANCH	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P037	NHS POLICY BRANCH	25 EDDY ST	GATINEAU	QC	K1A0M5
5P038	NATL HISTORIC SITE	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P039	COMMUNICATIONS	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P040	ONTARIO SERVICE CENTER	1800 WALKLEY RD	OTTAWA	ON	K1A0M5
5P041	STRATEGY&PLANS	25 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P043	MAILROOM	15 EDDY ST	Gatineau	QC	K1A0M5
5P047	MATL&CONTRACTS	2 WELLINGTON ST	GATINEAU	QC	K1A0M5
5P048	ABORIGINAL AFFRS SECRETARIAT	25 EDDY ST	OTTAWA	ON	K1A0M5
5P049	NATL ICM OFFICE	259 ST JOSEPH BLVD	GATINEAU	QC	J8Y6T1
5P050	OFFICE OMBUDSMAN	259 ST JOSEPH BLVD	GATINEAU	QC	J8Y6T1
5P051	LAW ENFORCE-PROT AREAS ESTAB	25 EDDY ST	GATINEAU	QC	K1A0M5
5P052	OFF.INTERNAL AUDIT&EVAL.	25 EDDY ST	GATINEAU	QC	K1A0M5
5P053	NHS, INTERN. PROGRAMS BRANCH	25 EDDY ST (25-5-X)	GATINEAU	QC	K1A0M5
5P100	DG EASTERN CANADA	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P102	HUMAN RESOURCES	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P103	INFRASTRUCTURE&REAL PROPERTY	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P104	DIR ATLANTIC SERVICE CTR	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P105	CORPORATE SERVS	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9

5P004-139032/A

pr705

5P004-139032

pr7055P004-139032

5P106	RESOURCE CONSERVATION	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P107	COLLECTIONS/CONSERVATION MGNT		DARTMOUTH	NS	B2Y0B6
5P108	CULTURAL RESOURCE MGNT	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P109	ERVE	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P110	CENTRAL REGISTRY	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P111	MANAGEMENT PLANNING	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P112	PORT AUX CHOIX	P.O.BOX 140	PORT AU CHOIX	NL	A0K4C0
5P113	RED BAY	P.O.BOX 103	RED BAY	NL	A0K4K0
5P114	GROS MORNE NATL PARK		ROCKY HARBOUR	NL	A0K4N0
5P115	TERRA NOVA NATIONAL PARK	GENERAL DELIVERY	GLOVERTOWN	NL	A0G2L0
5P116	SIGNAL HILL		ST JOHNS	NL	A1C5M9
5P117	CASTLE HILL	JERSEYSIDE P.O.BOX 10	PLACENTIA BAY	NL	A0B2G0
5P118	LANSE AUX MEADOWS	P.O.BOX 70	ST LUNAIRE GRIQUET	NL	A0K2X0
5P119	PEI NATIONAL PARK		CHARLOTTETOWN	PE	C1A5V8
5P120	DALVAY COMPOUND		DALVAY	PE	C0A1P0
5P121	HALIFAX DEFENCE COMPLEX		HALIFAX	NS	B3K5M7
5P122	KEJIMKUIK NATL PARK	3005 MAIN PARKWAY	MAITLAND BRIDGE	NS	B0T1B0
5P123	SOUTHWEST NOVA SCOTIA	P.O.BOX 9	ANNAPOLIS ROYAL	NS	B0S1A0
5P124	GRAND PRE	P.O.BOX 150	GRAND PRE	NS	B0P1M0
5P125	PORT ROYAL	P.O.BOX 9	ANNAPOLIS ROYAL	NS	B0S1A0
5P126	CAPE BRETON HIGHLANDS		INGONISH BEACH	NS	B0C1L0
5P127	ALEXANDER GRAHAM BELL	P.O.BOX 159	BADDECK	NS	B0E1B0
5P128	FORTRESS OF LOUISBOURG	259 PARK SERVICE RD	LOUISBOURG	NS	B1C2L2
5P129	ST PETERS CANAL		ST PETERS	NS	B0E3B0
5P130	NATL HISTORIC SITE	454 WHIPPLE ST	SAINT JOHN	NB	E2M2R3
5P131	NEW BRUNSWICK NORTH FIELD UNIT		KOUCHIBOUGQUAC	NB	E4X2P1
5P132	NEW BRUNSWICK SOUTH FIELD UNIT	P.O.BOX 1001	ALMA	NB	E4H1B4
5P134	NEWFOUNDLAND EAST FIELD UNIT	10 BARTERS HILL P.O.BOX 1268	ST JOHNS	NL	A1C5M9
5P135	RYAN PREMISES	P.O.BOX 1451	BONAVISTA	NL	A0C1B0
5P136	DIRECTOR GENERAL I&RP	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P137	INFORMATION MGNT	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P138	HUMAN RESOURCES COMPENSATION	1869 UPPER WATER ST	HALIFAX	NS	B3J1S9
5P139	TORNGATS NATL PARK RESERVE		NAIN	NL	A0P1L0
5P200	CENTRE CONSERVATION DU QUEBEC		QUEBEC	QC	G1N4B7
5P201	GESTION MATERIEL&CONTRATS	HAUTE VILLE C.P.6060	QUEBEC	QC	G1R4V7

5P004-139032/A

pr705

5P004-139032

pr7055P004-139032

5P202	GARE MARITIME CHAMPLAIN		QUEBEC	QC	G1P4J4
5P203	PARC NATL FORILLON		GASPE	QC	G4X1A9
5P204	CENTRE OPERATIONNEL		GASPE	QC	G4X6M1
5P207	UNIT GEST MAURICIE OUEST QUE		SHAWINIGAN	QC	G9N1E9
5P208	PARC NATIONAL DE LA MAURICIE		ST MATHIEU PARC	QC	G0X1N0
5P209	LHN DES FORGES DU ST MAURICE		TROIS RIVIERES	QC	G9C1B1
5P210	UNITE DE GESTION DE QUEBEC		QUEBEC	QC	G1R5C2
5P211	DIST QUEBEC	TERMINAL P C.P.10 STN B	QUEBEC	QC	G1K7A1
5P212	PARC MARIN DU SAGUENAY	182 RUE DE L EGLISE C.P.220	TADOUSSAC	QC	G0T2A0
5P213	UNITE GESTION MINGAN		HAVRE ST PIERRE	QC	G0G1P0
5P214	UNITE GESTION L OUEST QUEBEC		CHAMBLY	QC	J3L4C3
5P215	LHN DE GEORGE ETIENNE CARTIER		MONTREAL	QC	H2Y1C8
5P216	LHN LOUIS-S.-ST LAURENT		COMPTON	QC	J0B1L0
5P217	LHN COMM.FOURRURE A LACHINE		LACHINE	QC	H8S2M2
5P218	LHN SIR WILFRID LAURIER	C.P.70	ST-LIN-LAURENTIDES	QC	J0R1C0
5P219	LHN FORT CHAMBLY		CHAMBLY	QC	J3L4B9
5P220	LHN DE COTEAU DU LAC	C.P.550	COTEAU DU LAC	QC	J0P1B0
5P221	LHN BATAILLE-LA-CHATEAUGUAY		HOWICK	QC	J0S1G0
5P222	LHN DU FORT LENNOX		ST-PAUL-DE-ILE-NOIX	QC	J0J1G0
5P223	LHN FORT TEMISCAMINGUE		DUHAMEL-OUES T	QC	J0Z3W0
5P224	ECLUSE DE CARILLON		ST ANDRE D ARGENTEU	QC	J0V1X0
5P225	ECLUSE STE-ANNE-DE-BELLEVUE		STE-ANNE-BELLE VUE	QC	H9X1N1
5P226	ECLUSE DE ST-OURS		ST OURS	QC	J0G1P0
5P227	ATELIERS DU CANAL CHAMBLY		CHAMBLY	QC	J3L1Z3
5P228	CANAL DE LACHINE		MONTREAL	QC	H3K2B3
5P229	CANAL-DE-LACHINE	200 BOUL.RENE LEVESQUE O.	MONTREAL	QC	H2Z1X4
5P230	LHN LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU		MONTREAL	QC	H2Y3C4
5P231	LHN MANOIR PAPINEAU		MONTEBELLO	QC	J0V1L0
5P232	LHN CASERNE CARILLON		ST ANDRE ARGENTEUIL	QC	J0V1C0
5P233	ATELIER REPARATION MECANIQUE		HAVE ST PIERRE	QC	G0G1P0
5P300	GENERAL ACCTING	111 WATER ST E.	CORNWALL	ON	K6H6S3
5P301	ONTARIO SERV.CENTER CORNWALL		CORNWALL	ON	K6H6S3
5P302	FORT MALDEN	100 LAIRD AVE P.O.BOX 38	AMHERSTBURG	ON	N9V2Z2
5P303	POINT PELEE NATIONAL PARK	RR1	LEAMINGTON	ON	N8H3V4
5P304	BRUCE PENINSULA NATL PARK	120 CHI SIN TIB DEK	TOBERMORY	ON	N0H2R0

5P004-139032/A

pr705

5P004-139032

pr7055P004-139032

		RD BOX 189			
5P305	WOODSIDE NATL HISTORIC SITE		KITCHENER	ON	N2H5L5
5P306	NIAGARA	26 QUEEN ST P.O.BOX 787	NIAGARA ON THE LAKE	ON	L0S1J0
5P307	PUKASKWA NATL PARK	P.O.BOX 212	HERON BAY	ON	P0T1R0
5P308	SAULT CANAL NATL HISTORIC SITE		SAULT STE MARIE	ON	P6A6W4
5P309	FORT ST JOSEPH	P.O.BOX 220	RICHARDS LANDING	ON	P0R1J0
5P310	GEORGIAN BAY ISLANDS	901 WYE VALLEY RD BOX 9	MIDLAND	ON	L4R4K6
5P311	BETHUNE MEMORIAL HOUSE	235 JOHN ST N.	GRAVENHURST	ON	P1P1G4
5P312	BELLEVUE HOUSE	35 CENTER ST	KINGSTON	ON	K7L4E5
5P313	ST LAWRENCE ISLANDS	2 COUNTY RD 5 RR3	MALLORYTOWN	ON	K0E1R0
5P314	FORT WELLINGTON	370 VANKOUGHNET ST P.O.BOX 479	PRESCOTT	ON	K0E1T0
5P315	TRENT SEVERN WATERWAY	P.O.BOX 567	PETERBOROUGH	ON	K9J6Z6
5P316	SOUTH SECTOR	12 TRENT DRIVE	CAMPBELLFORD	ON	K0L1L0
5P318	KAWARTHA SECTOR	2155 ASHBURNHAM DR.BOX 567	PETERBOROUGH	ON	K9J6Z6
5P319	NORTH SECTOR	2023 KIRKFIELD RD	KIRKFIELD	ON	K0M2B0
5P321	HALIBURTON SECTOR TSW	HWY 121 EAST BOX 249	HALIBURTON	ON	K0M1S0
5P322	RIDEAU CANAL HDQTRS		SMITH FALLS	ON	K7A2A8
5P323	RIDEAU CANAL SHOPS		SMITHS FALLS	ON	K7A3B8
5P324	RIDEAU CANAL NORTHERN AREA	P.O.BOX 400	MANOTICK	ON	K0A2N0
5P325	LAURIER HOUSE	335 LAURIER AVE E.	OTTAWA	ON	K1N6R4
5P326	RIDEAU CANAL CENTRAL AREA		SMITHS FALLS	ON	K7A4G5
5P327	RIDEAU CANAL SOUTHERN AREA	HWY 15 BOX 10	ELGIN	ON	K0G1E0
5P328	HMCS HAIDA NHS OF CANADA		HAMILTON	ON	L8L4V7
5P329	FT HENRY NHSC		KINGSTON	ON	K7L4E5
5P330	NORTHERN ONT FIELD UNIT	33 COURT STREET S.	THUNDER BAY	ON	P7B1A6
5P331	SOUTHWESTERN ONT.FIELD UNIT		HAMILTON	ON	L8L8K4
5P332	LAKE SUPERIOR NMCA	P.O. BOX 998	NIPIGON	ON	P0T2J0
5P333	ONTARIO SERVICE CENTER		CORNWALL	ON	K6H1E2
5P334	GEORGIAN BAY&ONT E FIELD UNIT	BOX 9, 901 WYE VALLEY RD	MIDLAND	ON	L4R4K6
5P335	ROUGE NATIONAL URBAN PARK		TORONTO	ON	M1M1R9
5P400	FORKS NATL HISTORIC SITE		WINNIPEG	MB	R3C4S8
5P401	WESTERN&NORTHERN SERV.CTR		WINNIPEG	MB	R3B0R9
5P402	RESTORATION WORKSHOP	HIGHWAY 9	SELKIRK	MB	R1A2B2
5P403	LOWER FORT GARRY	5925 HIGHWAY 9	ST ANDREWS	MB	R1A4A8
5P404	RIDING MOUNTAIN NATL PARK		WASAGAMING	MB	R0J2H0
5P405	WAPUSK NATL PARK	P.O.BOX 127	CHURCHILL	MB	R0B0E0
5P407	GRASSLANDS NATL PARK		VALMARIE	SK	S0N2T0
5P408	FORT WALSH	P.O.BOX 278	MAPLE CREEK	SK	S0N1N0
5P409	MOTHERWELL HOMESTEAD	P.O.BOX 70	ABERNETHY	SK	S0A0A0
5P410	FORT BATTLEFORD	P.O.BOX 70	BATTLEFORD	SK	S0M0E0

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

5P004-139032/A

pr705

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P004-139032

pr7055P004-139032

5P411	BATOCHE NATL HISTORIC SITE		WAKAW	SK	S0K4P0
5P412	PRINCE ALBERT NATL PARK	P.O.BOX 100	WASKESIU	SK	S0J2Y0
5P413	SOUTHWEST NWT AREA		FORT SMITH	NT	X0E0P0
5P414	WOOD BUFFALO NATL PARK		FORT SMITH	NT	X0E0P0
5P415	NAHANNI NATL PARK RESERVE		FORT SIMPSON	NT	X0E0N0
5P416	IVVAVIK NATIONAL PARK	P.O.BOX 1840	INUVIK	NT	X0E0T0
5P417	AULAVIK NATL PARK		SACHS HARBOUR	NT	X0E0Z0
5P418	TUKTUK NOGAI NATL PARK		PAULATUK	NT	X0E1N0
5P419	NUNAVUT FIELD UNIT		IQUALUIT	NU	X0A0H0
5P420	WESTERN&NORTHERN SERV.CTR		CALGARY	AB	T2P3M3
5P421	BANFF NATL PARK		BANFF	AB	T1L1K2
5P422	ROCKY MOUNTAIN HOUSE	SITE 127 COMP 6 RR4	ROCKY MOUNTAIN HOUS	AB	T4T2A4
5P423	JASPER NATL PARK		JASPER	AB	T0E1E0
5P424	KOOTENAY NATL PARK		RADIUM HOT SPRINGS	BC	V0A1M0
5P425	YOHO NATL PARK	BOX 99	FIELD	BC	V0A1G0
5P426	ELK ISLAND NATL PARK		FORT SASKATCHEWAN	AB	T8L2N7
5P427	WATERTON LAKES	PO BOX 200	WATERTON PARK	AB	T0K2M0
5P428	BAR U NATL HISTORIC SITE		LONGVIEW	AB	T0L1H0
5P429	WESTERN&NORTHERN SERV.CTR	300 W.GEORGIA ST	VANCOUVER	BC	V6B6B4
5P430	YUKON FIELD UNIT		WHITEHORSE	YT	Y1A2B5
5P431	KLUANE NATL PARK RESERVE		HAINES JUNCTION	YT	Y0B1L0
5P432	KLONDIKE NATL HISTORIC SITE		DAWSON CITY	YT	Y0B1G0
5P433	VUNTUT NATL PARK		OLD CROW	YT	Y0B1N0
5P434	WESTERN&NORTHERN SERV.CTR	711 BROUGHTON ST	VICTORIA	BC	V8W1E2
5P435	MT REVELSTOKE GLACIER	301B 3RD ST WEST P.O.BOX 350	REVELSTOKE	BC	V0E2S0
5P436	FORT ST JAMES	P.O.BOX 1148	FORT JAMES	BC	V0J1P0
5P437	PACIFIC RIM NATL PARK RESERVE	P.O.BOX 280	UCLUELET	BC	V0R3A0
5P438	GWAIL HAANAS NATL PARK	60-2ND BEACH RD	SKIDEGATE	BC	V0T1S1
5P439	FORT RODD HILL	603 FORT RODD HILL RD	VICTORIA	BC	V9C2W8
5P440	FORT LANGLEY	23433 MAVIS ST	FORT LANGLEY	BC	V1M2R5
5P441	GULF OF GEORGIA CANNERY	12138 4TH AVE	RICHMOND	BC	V7E1J1
5P442	COASTAL B.C.FIELD UNIT		SIDNEY	BC	V8L2P6
5P444	GULF ISLANDS NATL PARK RESERVE		SIDNEY	BC	V8L2P6
5P446	CDN ROCKIES HOT SPRINGS		RADIUM HOT SPRINGS	BC	V0A1M0
5P448	BANFF UPPER HOT SPRINGS		BANFF	AB	T0L0C0
5P449	MIETTE HOT SPRINGS		JASPER	AB	T0E1E0
5P450	WESTERN ARCTIC FIELD UNIT		INUVIK	NT	X0E0T0
5P451	SAHOYUE EHDACHO NHS		INUVIK	NT	X0E0T0

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P004-139032/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr705

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P004-139032

pr7055P004-139032

5P452	PINGO CANADIAN LANDMARK		INUVIK	NT	X0E0T0
5PPW1	PUBLIC WORK ORDER OFFICE	RIVERSIDE DR.	OTTAWA	ON	K1A0M2

La liste des destinations - Environnement Canada

Region	Location	Address	Postal Code
NCR	Gatineau	200 Sacré Coeur	K1A 0H3
Atlantic	Cornerbrook	4 Herald St	A2H 6J3
Atlantic	Dartmouth	45 Alderney Drive	B2Y 2N6
Atlantic	Fredericton NB	77 Westmoriand St.	E3B 6Z3
Atlantic	Goose Bay	Bld 512 Room 148	A0P 1C0
Atlantic	Lewisport	86 Premier Drive	A0G 3A0
Atlantic	Moncton, NB	33 Weldon St.	E1A 3E9
Atlantic	Mount Pearl /St.John's	6 Bruce St	A1N 4T3
Atlantic	Sackville	17 Waterfowl Lane	E4L 1G6
Atlantic	Sidney	500 Kings Road	B1S 1B1
Quebec	Montreal	105 McGill	H2Y 2E7
Quebec	Ste-Foy	801-1550, avenue d'	G1J 0C3
Ontario	Burlington	845 Harrington Court	L7N 3P3
Ontario	Burlington	867 Lakeshore Rd.	L7R 4A6
Ontario	North Bay	187 Booth Road	P1A 4K3
Ontario	Ottawa	335 River Rd.	K1A 0H3
Ontario	Sault-Ste-Marie	740 Great Northern Rd	P6A 5K7
Ontario	Thunder Bay	1123 Premier Way	P7B 0A2
Ontario	Toronto/Downsview	4905 Dufferin Street	M3H 5T4
Ontario	Windsor	Southern District (441 University Ave.)	N9A 5P9
PNR	Calgary	Harry Hays Building -854-220 4th Avenue	T2G 4X3
PNR	Edmonton - Twin Atria	Eastgate Offices, 49 st NW	T6B 1K5
PNR	Fort McMurray / Alberta	202-405 Taiga Nova Cressent	T9H 0A1
PNR	Iqaluit/Qimugjuk Builing	Building 1554B	X0A 0H0
PNR	Regina	2365 Albert Street	S4P 4K1
PNR	Saskatoon	115 Perimeter Rd.	S7N 0X4
PNR	Winnipeg/Via Rail Building	150-123 Main St	R3C 4W2
PNR	Yellowknife - Nova Plaza	5019 52 Street	X1A 2P7
PYR	Cranbrook	Post Office bldg 905-B Industrial Rd #2	V1C 4C9
PYR	Nanaimo	225-2080 Labieux Rd	V9T 6J9
PYR	Prince George	2400 Ospika Blvd	V2N 3N5
PYR	Smithers	208-3848 3rd and 3167 Tatlow Road	V0J 2N0

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P004-139032/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr705

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P004-139032

pr7055P004-139032

PYR	Vancouver	201-401 Burrard	V6C 3S5
PYR	Whitehorse	91782 Alaska Highway	Y1A 5X7

ANNEXE «C»
DESCRIPTIONS D'ACHAT DES ARTICLES ET SPÉCIFICATIONS
(Se référer au documents électroniques ci-joint)

- Tous les articles listés ici ont des spécifications fournies dans le disque compact, pour obtenir un disque compact, soumettre une demande à laura.williams @ tpsgc-pwgsc.gc.ca
- Associez les articles de cette liste à la spécification appropriée en utilisant le numéro d'article (pas nécessairement le nom de l'article)
- Utilisez le nom de l'article de cette liste comme étant le nom exact (par opposition à ce qui est indiqué dans les spécifications)
- Une liste de tout l'inventaire appartenant au Gouvernement sera fourni au contracteur lors de l'octroi du contrat

Numéro de l'article	Description	Notes spéciales
164	Ceinture en cuir, noire, unisexe	S/O
262	Ceinture en cuir, noire, femmes	S/O
866	Ceinture en cuir de travail, noire, unisexe	S/O
1301	Gilet, doublé en polar, fermeture éclair complète unisexe	Ce gilet est aussi utilisé pour créer le gilet de ACC (l'article 544).
1582	Gilet, doublé en polar, fermeture éclair complète, unisexe, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'article 1301, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqué au lieu des identifications de PC
1544	Gilet, doublé en polar, fermeture éclair complète, unisexe, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1301, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identifications de PC
1220	Jupe culotte, galet, femmes	S/O
1310	Pantalon, cargo, performance, galet, unisexe	S/O
1110	Pantalon, décontracté, galet, hommes	S/O
1210	Pantalon, décontracté, galet, femmes	S/O
1010	Pantalon, décontracté, galet, hommes, sans identification	Se référer à la spécification pour l'item 1110, toutefois, notez qu'il n'y a pas d'identifications de PC
1011	Pantalon, décontracté, galet, femmes, sans identification	Se référer à la spécification pour l'item 1210, toutefois, notez qu'il n'y a pas d'identifications de PC
1232	Chemise, mc, verte, femmes	Cette chemise est aussi utilisée pour créer la chemise de GH (item 1537) et la chemise de ACC (item 1739)
1537	Chemise, mc, verte, femmes, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'item 1232, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqués au lieu des identifications de PC

1739	Chemise, mc, verte, femmes, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1232, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identifications de PC
1133	Chemise, ml, verte, hommes	Cette chemise est aussi utilisée pour créer la chemise de GH (item 1536) et la chemise de ACC (item 1630)
1536	Chemise, ml, verte, hommes, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'item 1133, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqués au lieu des identification de PC
1630	Chemise, ml, verte, hommes, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1133, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identification de PC
1233	Chemise, ml, verte, femmes	Cette chemise est aussi utilisée pour créer la chemise de GH (item 1538) et la chemise de ACC (item 1740)
1538	Chemise, ml, verte, femmes, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'item 1233, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqués au lieu des identifications de PC
1740	Chemise, ml, verte, femmes, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1233, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identifications de PC
1132	Chemise, mc, verte, hommes	Cette chemise est aussi utilisée pour créer la chemise de GH (item 1535) et la chemise de ACC (item 1639)
1535	Chemise, mc, verte, hommes, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'item 1132, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqués au lieu des identifications de PC
1639	Chemise, mc, verte, hommes, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1132, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identifications de PC
330	T-shirt, mc, vert, unisexe	Cette chemise est aussi utilisée pour créer la chemise de GH (item 1530)
1530	T-shirt, mc, vert, unisexe, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'item 330, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqués au lieu des identifications de PC
1140	Chandail polo, mc, vert, hommes	Cette chemise est aussi utilisée pour créer la chemise de GH (item 1542) et la chemise de ACC (item 1841)
1542	Chandail polo, mc, vert, hommes, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'item 1140, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqués au lieu des identifications de PC

1841	Chandail polo, mc, vert, hommes, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1140, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identifications de PC
1240	Chandail polo, mc, vert, femmes	Cette chemise est aussi utilisée pour créer la chemise de GH (item 1543) et la chemise de ACC (item 1842)
1543	Chandail polo, mc, vert, femmes, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'item 1240, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqués au lieu des identifications de PC
1842	Chandail polo, mc, vert, femmes, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1240, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identifications de PC
1353	Chapeau, plein air, performance, galet, unisexe	S/O
381	Plaque d'identification	S/O
1360	Chaussettes courtes, laine d'agneau/nylon, unisexes	S/O
1361	Chaussettes longues, laine d'agneau/nylon, unisexes	S/O
1362	Chaussettes habillé laine d'agneau/nylon, unisexes	S/O
1375	Manteau de pluie, vert, unisexe	Ce manteau est aussi utilisé pour créer lmanteau de GH (item 1581) et le manteau de ACC (item 1872)
1872	Manteau de pluie, vert, unisexe, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1375, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identifications de PC
1317	Pantalon de pluie, vert, unisexe	Ces pantalons sont aussi utilisés pour créer les pantalons de GH (item 1582) et les pantalons de ACC (item 1873)
1873	Pantalon de pluie, vert, unisexe, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1317, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identifications de PC
1462	Surlunettes de soleil, protection, polarisées unisexes	S/O
1461	Lunettes de soleil, protection, polarisées unisexes	S/O
1371	Parka hivernal, galet, unisexe	Ce manteau est aussi utilisé pour créer le manteau de ACC (item 1870)
1364	Cache cou, vert, unisexe	S/O
1370	Manteau, gore-tex, imper-respirant, vert, unisexe	Ce manteau est aussi utilisé pour créer le manteau de GH (item 1576) et le manteau de ACC (item 187)

1576	Manteau, gore-tex, imper-respirant, vert, unisexe, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'item 1370, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqués au lieu des identifications de PC
1870	Manteau, gore-tex, imper-respirant, vert, unisexe, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1370, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqué au lieu des identifications de PC
1374	Doublure de manteau (pour 1370), matelassée noire, unisexe	S/O
1313	Salopette, gore-tex, imper-respirante, verte, unisexe	S/O
1314	Doublure de salopette, matelassée noire, unisexe	S/O
1304	Maillot de corps, noir, unisexe	S/O
861	Caleçon long, tempéré noir, unisexe	S/O
1352	Tuque, performance, vert, unisexe	Cette tuque est aussi utilisée pour créer la tuque de ACC (item 1850)
1850	Tuque, performance, vert, unisexe, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 1352, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identifications de PC
469	Gants habillés cuir, noirs, unisexes	S/O
1363	Mitaines, cuir, noires, unisexes	S/O
1355	Casque de protection, jaune, logo vert, unisexe	S/O
1354	Casque de protection, blanc, logo vert, unisexe	S/O
813	Guêtre, vertes, unisexes, paire	S/O
896	Veste haute visibilité orange, unisexe	S/O
1810	Pantalon, cargo, résistant au feu (Nomex) vert, unisexe	S/O
1830	Chemise, résistant au feu (Nomex), jaune, unisexe	S/O
1880	Combinaison, résistant au feu (Nomex), jaune, unisexe	S/O
387	Écussons protection individuelle, AN, paire	S/O
388	Écussons protection individuelle, FR, paire	S/O
584	Écussons protection individuelle, grand, AN, paire	S/O
585	Écussons protection individuelle, grand, FR, paire	S/O
274	Manteau, coquille souple, vert, femmes	Ce manteau est aussi utilisée pour er le manteau de GH (item 1580) et le manteau de ACC (item 1571)
1580	Manteau, coquille souple, vert, femmes, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'item 274, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqués au lieu des identification de PC

1571	Manteau, coquille souple, vert, femmes, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 274, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identification de PC
174	Manteau, coquille souple, vert, hommes	Ce manteau est aussi utilisé pour créer le manteau de GH (item 1579) et le manteau de ACC (item 1570)
1579	Manteau, coquille souple, vert, hommes, Gwaii Haanas	Se référer à la spécification pour l'item 174, toutefois, notez que les identifications de GH sont appliqués au lieu des identification de PC
1570	Manteau, coquille souple, vert, hommes, ACC	Se référer à la spécification pour l'item 174, toutefois, notez que les identifications de ACC sont appliqués au lieu des identification de PC
612	Pantalon de cérémonie, vert, cérémonie garde de parc, hommes,	S/O
671	Veston de cérémonie, vert, garde de parc, hommes, AN	S/O
673	Veston de cérémonie, vert, garde de parc, hommes, FR	S/O
712	Pantalon de cérémonie, vert, garde de parc, femme	S/O
771	Veston de cérémonie, vert, garde de parc, femme, AN	S/O
772	Veston de cérémonie, vert, garde de parc, femme, FR	S/O
775	Veste de haute visibilité jaune, garde de parc, unisexe, AN	S/O
776	Veste de haute visibilité jaune, garde de parc, unisexe, FR	S/O
800	Ceinture de travail, extérieure, nylon, garde de parc, unisexe	S/O
805	Étui à lampe de poche, garde de parc	S/O
808	Passant de ceinture en cuir, garde de parc, paquet de 4	S/O
810	Pantalon cargo, vert, garde de parc, unisexe	S/O
811	Short cargo, vert, garde de parc, unisexe	S/O
851	Casquette, verte, garde de parc, unisexe, AN	S/O
852	Casquette, verte, garde de parc, unisexe, FR	S/O
855	Chapeau, fourrure de rat musqué vert, garde de parc, unisexe	S/O
862	Cordon de cérémonie, bleu, garde de parc, unisexe	S/O
863	Gants de cérémonie, blancs, garde de parc, unisexes	S/O
864	Casquette, IMAF, rouge, garde de parc, unisexe, AN	S/O
865	Casquette, IMAF, rouge, garde de parc, unisexe, FR	S/O

891	Parka, vert, garde de parc, unisexe, AN	S/O
892	Parka, vert, garde de parc, unisexe, FR	S/O
894	Doublure pour parka, garde de parc, noire, unisexe	S/O
897	Capuchon pour parka, fourrure de coyote, garde de parc, unisexe	S/O
899	Crochets à ceinture, cérémonie, or, garde de parc, paire, unisexe	S/O
1365	Ceinture de cérémonie, sam browne (bricole), garde de parc, unisexe	S/O
702	Chemise, maternité mc, sauge, garde de parc, AN	S/O
703	Chemise, maternité mc, sauge, garde de parc, FR	S/O
1135	Tee-shirt, mc, bénévole, rouge, hommes	S/O
1235	Tee-shirt, mc, bénévole, rouge, femmes	S/O
1356	Casquette, bénévole, rouge, unisexe	S/O
1372	Veste, bénévole, rouge, unisexe	S/O
1460	Brassard, bénévole, rouge, unisexe	S/O

Numéro de l'article	Nom en français	Notes spéciales
400	Environnement Canada Écusson, anglais	S/O
403	Environnement Canada Écusson, français	S/O
401	Environnement Canada, Écusson, Protection, anglais	S/O
404	Écusson, Protection, français	S/O
402	Écusson, Garde-Chasse, anglais	S/O
405	Écusson, Garde-Chasse, français	S/O
410	Pantalon Cargo vert	Ce pantalon cargo est aussi utilisé pour créer le pantalon cargo de maternité (item 415).
413	Pantalon d'entraînement tactique, vert	S/O
412	Doublure pour surpantalon intempéries, noire	S/O
414	Doublure pour pantalon coupe-vent, noire	S/O
411	Surpantalon intempéries, vert	S/O
465	Plastron en col cheminée noir	S/O
442	Chandail avec faux-cou, noir, unisexe	S/O
440	DALE, Chandail de laine, anglais	Ce chandail est aussi utilisé pour créer le DALF chandail de laine anglais (item 940). Voir dessin de la version anglaise des spécifications pour les détails
441	DALE, Chandail de laine, français	Ce chandail est aussi utilisé pour créer le DALF chandail de laine français (item 941). Voir dessin de la version anglaise des spécifications pour les détails.

940	DALF, Chandail de laine, anglais, unisexe	Se référer à la spécification de l'article 440, toutefois, notez que l'écusson de garde-chasse doit être ajouté au chandail.
941	DALF, Chandail de laine, français, unisexe	Se référer à la spécification de l'article 441, toutefois, notez que l'écusson de garde-chasse doit être ajouté au chandail.
443	Polo, MC, noir, Unisexe, anglais	S/O
444	Polo, MC, noir, unisexe, français	S/O
447	Polo, ML, noir, unisexe, anglais	S/O
448	Polo, ML, noir, unisexe, français	S/O
472	DALE, Blouson de patrouille, vert, unisexe, anglais	S/O
473	DALE, Blouson de patrouille, vert, unisexe, français	S/O
972	DALF, Blouson de patrouille, vert, unisexe, anglais	S/O
973	DALF, Blouson de patrouille, vert, unisexe, français	S/O
470	DALF, Blouson en molleton, vert, unisexe, anglais	S/O
471	DALE, Blouson en molleton, vert, unisexe, français	S/O
970	DALF, Blouson en molleton, vert, unisexe, anglais	S/O
971	DALF, Blouson en molleton, vert, unisexe, français	S/O
474	Gilet matelassé unisexe	S/O
475	Blouson matelassé Manches, Amovibles, noir, Unisexe	S/O
480	DALE, Combinaison, anglais, unisexe	S/O
481	DALE, Combinaison, français, unisexe	S/O
980	DALF, Combinaison, anglais, unisex	S/O
981	DALF, Combinaison, français, unisexe	S/O
450	Chapeau d' rabat de fourrure, unisexe	S/O
454	Chapeau de plein air, larges bords, ecru, unisex, anglais, unisexe	S/O
455	Chapeau de plein air, larges bords, ecru, unisex, français	S/O
451	Casquette de baseball, anglais, unisexe	S/O
452	Casquette de baseball, français	S/O
453	Chapeau en feutre, bordure plate	S/O
469	Gants de sortie en cuir, noir, unisexe	S/O
468	Ceinture en cuir, noir, unisexe	S/O
432	DALE, Chemise, MC, verte, homme, anglais	S/O
433	DALE, Chemise, MC, verte, homme, français	S/O

436	DALE, Chemise, MC, verte, femme, anglais	S/O
437	DALE, Chemise, MC, verte, femme, français	S/O
932	DALF, Chemise, MC, verte, homme, anglais	S/O
933	DALF, Chemise, MC, verte, homme, anglais	S/O
936	DALF, Chemise, MC, verte, femme, anglais	S/O
937	DALF, Chemise, MC, verte, femme, français	S/O
430	DALE, Chemise ML, verte, homme, anglais	S/O
431	DALE, Chemise ML, verte, homme, français	S/O
434	DALE, Chemise, ML, verte, femme, anglais	S/O
435	DALE, Chemise, ML, verte, femme, français	S/O
930	DALF, Chemise, ML, verte, homme, anglais	S/O
931	DALF, Chemise, ML, verte, homme, français	S/O
934	DALF, Chemise, ML, verte, femme, anglais	S/O
935	DALF, Chemise, ML, verte, femme, français	S/O
417	Pantalon de ville, devant plat, noir, hommes	S/O
418	Pantalon de ville, devant plat, noir, femmes	S/O
463	Cravate toute faite, noire, homme	S/O
464	Cravate toute faite, noire, femme	S/O
490	DALE, MC, chemise maternité, vert, anglais	S/O
491	DALE, MC, chemise maternité, vert, français	S/O
990	DALF, MC, chemise maternité, vert, anglais	S/O
991	DALF, MC, chemise maternité, vert, français	S/O
438	DALE, ML, chemise maternité, vert, anglais	S/O
439	DALE, ML, chemise maternité, vert, français	S/O
938	DALF, ML, chemise maternité, vert, anglais	S/O
939	DALF, ML, chemise maternité, vert, français	S/O
415	Pantalon Cargo de maternité, vert	Se référer à la spécification de l' 410

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P004-139032/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr705

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P004-139032

pr7055P004-139032

ANNEXE «D»
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
(Se référer au document ci-joint)

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P004-139032/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr705

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P004-139032

pr7055P004-139032

ANNEXE «E»
FORMULAIRE TPSGC-PWGSC 572 AUTORISATION DE TÂCHES
(Se référer au document ci-joint)

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P004-139032/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr705

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P004-139032

pr7055P004-139032

ANNEXE «F»
CRITÈRES D'ÉVALUATION
(Se référer au document ci-joint)

ANNEXE «G»
PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI -
ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera déclarée non recevable, ou sera considéré comme un manquement au contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site [Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada - Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- ☐ A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- ☐ A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- ☐ A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.
- ☐ A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
- ☐ A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec HRDCC - Travail.

OU

- ☐ A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à HRDCC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à HRDCC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- ☐ B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- ☐ B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)